

PROVENCE

MARSEILLE Deux siècles de violence en Méditerranée

L'IMÉRA propose de faire le point ce vendredi 7 juin, de 9h30 à 17 heures, sur le thème de « la violence en Méditerranée » avec une approche comparée du XIX^e siècle à nos jours. Le séminaire a lieu 2, place Leverrier (4^e) et il est organisé par l'historien Heinz-Gerhard Haupt et la spécialiste en littérature comparée Megan C. Mac Donald. Avec pour invitées, à 10h30, l'historienne Céline Regnard, qui se penche sur le cas marseillais à propos de violences urbaines et à 11h30 l'écrivaine Hyam Yared, qui passe au crible Beyrouth.

GARDANNE Soirée débat sur les discriminations

L'association « Vision Pays d'Aix » organise une soirée projection/débat sur le thème des discriminations. Elle sera déclinée en quatre actes : Les discriminations raciales, sexuelles, envers les personnes handicapées et les violences conjugales. Rendez-vous le vendredi 7 juin de 18h30 à 20h45 au Cinéma 3 Casino de Gardanne. En présence du réalisateur Jean-Luc Jalta accompagné de ses comédiens des films *C'est pas Grave* et *Jusqu'à dix*, projetés ce soir-là. Seront aussi présents des élus municipaux et associations locales dont Dorian'dicap, Pour Iliana, Ensemble pour le Handicap etc.

Entrée libre.

PORT-SAINT-LOUIS Journée portes- ouvertes à la ferme du Tadorne

Ce dimanche 8 juin à partir de 11h, la Ferme du Tadorne tiendra sa 19^e journée porte ouverte avec de nombreuses animations, la tonte des moutons, le concours de boules et bien sûr le traditionnel repas.

ARLES Challenge zéro bouteille plastique

Le challenge Zéro bouteille plastique sera lancé le 12 juin et se déroulera sur toute la période estivale. Arles a été choisie pour accueillir ce challenge ambitieux soutenu par la Région Sud, né de la complicité entre l'association Zéro déchet Pays d'Arles et Stéphanie Dick écodesigner.

PORT-SAINT-LOUIS. Récompensés pour des maisons fleuries

La remise des prix du concours organisé par l'Office du Tourisme a eu lieu mercredi. Catégorie balcons ou terrasses : Françoise Labruno, Décor floral installé sur la voie publique : Yolande Tocquard et Marie Claude Lefranc, fenêtres ou murs : Claire Duvault, jardin visible de la rue : Anny Braconnier et son fils, fleurissement collectif : La Maison de retraite et les Jardins de la Ferme du Tadorne. M.M. PHOTO M.M.



ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

MARSEILLE	MARTIGUES
Marchés publics : Tél. 04 91 57 75 53 executions@lamarseillaise.fr	Vie des sociétés : Tél. 04 91 57 75 34 ipp@lamarseillaise.fr
	Tél. 04 42 41 30 61 martiguespub@lamarseillaise.fr



TERRITOIRE
PAYS
SALONNAIS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE ROGNAC AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DES PLANS Du 25 juin au 26 juillet 2019

Par arrêté n° 07/19 du 28/05/2019, Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais a ordonné de procéder à l'enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité de la commune de Rognac pour l'aménagement de la Zone d'Activités des Plans.

Les modalités de l'enquête publique ont ainsi été définies, conformément à l'article L153-55 du Code de l'Urbanisme :

Les pièces du dossier et deux registres d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête du **mardi 25 juin 2019 au vendredi 26 juillet 2019 inclus** aux lieux, jours et heures suivants :

• **Mairie de Rognac** : Service Urbanisme et Autorisation du Droits des Sols - Hôtel de Ville - Rez-de-chaussée - Bureau 7 - 1, Place de l'Hôtel de Ville - 13340 ROGNAC : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et sur rendez-vous l'après-midi ;

• **Conseil de Territoire du Pays Salonais** (Direction Aménagement du Territoire) : 190 Rue du Commandant Sibour, 13300 Salon de Provence, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les deux registres ouverts à cet effet sur les lieux précités.

Un registre est également mis à disposition sous format numérique sur le site web suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/Declaration-projet-Rognac-Les-Plans>

Le public pourra également prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur ce registre dématérialisé ou par email à l'adresse suivante :

Declaration-projet-Rognac-Les-Plans@mail.registre-numerique.fr

Le dossier sera également disponible durant l'enquête publique sur les sites Internet du Conseil de Territoire du Pays Salonais et de la Commune de Rognac respectivement aux adresses suivantes :

<https://www.agglropole.fr/> ; <https://www.ville-rognac.fr/>

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, alternativement en Mairie de Rognac et au Conseil de Territoire du Pays Salonais, pendant la durée de l'enquête publique, afin de recevoir les observations écrites ou orales du public, aux lieux, dates et heures suivantes :

• **En Mairie de Rognac** :

- le mardi 25 juin 2019 de 9h à 12h,

- le lundi 8 juillet 2019 de 14h à 17h,

- le jeudi 18 juillet 2019 de 9h à 12h,

- le vendredi 26 juillet 2019 de 14h à 17h.

• **Au Conseil de Territoire du Pays Salonais** (Direction Aménagement du Territoire) :

- le mardi 2 juillet 2019 de 14h à 17h,

- le jeudi 11 juillet 2019 de 9h à 12h.

La clôture de l'enquête publique aura lieu à l'issue de la permanence du 26 juillet 2019.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié :

• quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique, et rappelé dans les huit premiers jours de ladite enquête, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département ;

• sur les sites Internet du Conseil de Territoire du Pays Salonais et de la Commune de Rognac aux adresses suivantes :

<https://www.agglropole-provence.fr/> et <https://www.ville-rognac.fr/>

• par voie d'affichage quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique, et pendant toute la durée de l'enquête, au siège du Conseil de Territoire du Pays Salonais et en Mairie de Rognac.

Le Président du Conseil de Territoire
Du Pays Salonais
Nicolas ISNARD

19060081

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

MARSEILLE	MARTIGUES
Marchés publics : Tél. 04 91 57 75 53 executions@lamarseillaise.fr	Vie des sociétés : Tél. 04 91 57 75 34 ipp@lamarseillaise.fr
	Tél. 04 42 41 30 61 martiguespub@lamarseillaise.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAR

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté inter-préfectoral du 20 mai 2019, une enquête publique relevant du code de l'environnement et portant sur le projet de plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Vinon a été organisée sur le territoire des communes de Vinon-sur-Verdon, Gréoux-les-Bains, Corbières et Saint-Paul-lez-Durance. Le préfet du Var est coordonnateur de cette enquête.

Le projet de PEB est destiné à maîtriser l'urbanisation autour de l'aérodrome en limitant les droits à construire dans les zones de bruits et en imposant une isolation acoustique renforcée pour les constructions autorisées dans les zones de bruit. Document d'urbanisme opposable, il est annexé au PLU.

L'enquête publique se déroulera du **24 juin 2019 au 25 juillet 2019** en mairies de Vinon-sur-Verdon, siège de l'enquête, Gréoux-les-Bains, Corbières et Saint-Paul-lez-Durance.

Pendant les 32 jours de l'enquête, toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public :

Mairie de Vinon-sur-Verdon 66 Avenue de la Libération 83560 Vinon-sur-Verdon	Lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h
Mairie de Gréoux-les-Bains Place de l'Hôtel de Ville 04800 Gréoux-les-Bains	Lundi au jeudi : 8 h 30 - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h et vendredi : 8 h 30 - 12 h 30 et 13 h 30 - 16 h
Mairie de Corbières Place Haute 04220 Corbières	Lundi au jeudi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 16 h (fermé au public tous les mardis après-midi)
Mairie de Saint-Paul-lez-Durance Place du commandant Jean Santini 13115 Saint-Paul-lez-Durance	Lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h 30

Le public pourra consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet dans les lieux ci-dessous ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie - 66 Avenue de la Libération - 83560 Vinon-sur-Verdon ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire « contact » sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur Michel MILANDRI (retraité du bâtiment et des travaux publics), désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public en mairie les jours suivants :

PERMANENCES

Mairie de Vinon-sur-Verdon

- Lundi 24 juin 2019 : 9 h - 12 h

- Mercredi 10 juillet 2019 : 14 h - 17 h

- Jeudi 18 juillet 2019 : 9 h - 12 h

- Jeudi 25 juillet 2019 : 14 h - 17 h

Mairie de Gréoux-les-Bains

- Lundi 24 juin 2019 : 13 h 30 - 16 h

- Mercredi 10 juillet 2019 : 9 h - 12 h

Mairie de Corbières

- Mardi 2 juillet 2019 : 9 h - 12 h

- Jeudi 18 juillet 2019 : 14 h - 17 h

Mairie de Saint-Paul-lez-Durance

- Mardi 2 juillet 2019 : 14 h - 17 h

- Jeudi 25 juillet 2019 : 9 h - 12 h

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du Préfet du Var - DDTM - Boulevard du 112^eme Régiment d'Infanterie - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX (tél. : 04.94.46.83.83), responsable du projet.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courrier seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra se faire depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, en mairies Vinon-sur-Verdon, Gréoux-les-Bains, Corbières et Saint-Paul-lez-Durance, en préfectures des Alpes de Haute Provence, des Bouches-du-Rhône et du Var et sur le site internet de l'État dans le Var.

À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour approuver ou refuser le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de l'aérodrome de Vinon est le préfet du Var, par voie d'arrêté.

19050264